

► **Produit 2 :**

Veille informationnelle et réglementaire du secteur privé forestier

Que va-t-on faire ?

Activité 2.1. Définir un mécanisme de veille informationnelle et réglementaire bois, en concertation avec UNIBOIS

Activité 2.2 : Mettre en œuvre le mécanisme de veille sur les avancées du processus FLEGT sur la durée du projet

Activité 2.3: Archiver et diffuser les résultats de la veille informationnelle et réglementaire

► **Produit 3 :**

Implication et plaidoyer du secteur forestier dans l'évolution du cadre réglementaire et du processus FLEGT

Que va-t-on faire ?

Activité 3.1.1. Mener un plaidoyer du secteur privé pour contribuer au processus d'élaboration des textes d'application et du cadre normatif de la Loi 33-2020

Activité 3.1.2 Rendre compte des évolutions du cadre légal et instruire les entreprises sur les modalités et actions à engager pour s'y conformer

Activité 3.2.1. Stimuler et accompagner UNIBOIS dans la mise en œuvre des décisions et outils développés dans le cadre du SIVL.

► **Produit 4 :**

Formation et accompagnement technique des syndicats et des opérateurs privés vers la légalité et la traçabilité

Que va-t-on faire ?

Activité 4.1.1 : Élaborer un plan de formation/renforcement des capacités pour l'accompagnement à la « Légalité ».

Activité 4.1.2 : Promouvoir l'implication des entreprises privées dans l'accompagnement à la « Légalité ».

Activité 4.1.3 : Mettre en œuvre le plan de formation pour l'accompagnement à la « Légalité »

Activité 4.2.1 : Élaborer un plan de formation pour l'accompagnement à la « Traçabilité ».

Activité 4.2.2 : Promouvoir l'implication des entreprises privées dans l'accompagnement à la « Traçabilité ».

Activité 4.2.3 : Mettre en œuvre le plan de formation pour l'accompagnement à la « Traçabilité ».

Activité 4.3.1. Capitaliser les outils des résultats A4.2.1 et A4.2.2 sous forme de boîte à outils

PROJET APPUI SECTEUR PRIVÉ EN RÉPUBLIQUE DU CONGO - ASP - CONGO -



UNIBOIS

UNICONGO

Organisations participantes :

Financement : **DUE Congo (11^e FED)**

Exécution : **ATIBT-Congo**



Renseignements :

ATIBT - Congo
Avenue Félix Eboué Brazzaville, Congo
Tél : (+242) 06 603 67 67/ 05 592 04 60
Email : alain.tiotsop@atibt.org / projets@atibt.org

Description générale du projet

Ce projet s'inscrit dans les actions que mène l'ATIBT en République du Congo depuis 2014.

Depuis 2018, l'ATIBT a ouvert des bureaux afin de mener au plus près du terrain des activités de concertations et d'informations du secteur forestier privé congolais avec l'appui de plusieurs bailleurs internationaux (FAO, EU, FFEM, PPECF).

Groupes cibles

Les deux associations professionnelles présentes au Congo dans le secteur forestier : UNIBOIS et UNICONGO ; L'ensemble des entreprises du secteur forestier exerçant au Congo

Contexte et justification du projet

Le Congo a signé le 17 mai 2010 un Accord de Partenariat Volontaire (APV) avec l'Union européenne, et depuis, le pays est en phase de mise en œuvre de cet accord qui se soldera par l'émission d'autorisation FLEGT pour tout bois ou produit dérivé exporté depuis la République du Congo.

De nombreuses actions de renforcement des capacités des acteurs surtout avec la société civile ont été réalisées en vue de l'amélioration de la gouvernance forestière en faveur d'une gestion durable, inclusive et plus transparente des ressources naturelles. La gouvernance forestière implique l'ensemble des acteurs et parties prenantes du secteur forestier :

administrations (forestière et autres administrations impliquées dans le cadre de l'APV FLEGT Congo-UE), société civile, partenaires techniques et financier et le secteur privé opérant sur le terrain les activités de productions forestières.

Cependant l'implication des entreprises du secteur forestier reste faible. Le secteur privé doit être en mesure de contribuer aux principales évolutions du secteur liées à la mise en œuvre des évolutions réglementaires et plus globalement au processus FLEGT. Pour atteindre cet objectif, les représentations syndicales doivent être en mesure de diffuser l'information appropriée sur le processus FLEGT auprès de leurs membres et de l'ensemble du secteur privé forestier au Congo

Objectifs du projet

Objectif général : contribuer à améliorer la gouvernance forestière en faveur d'une gestion durable, inclusive et plus transparente des ressources forestières

Objectif spécifique : disposer des compétences permettant d'informer et communiquer auprès de l'ensemble des opérateurs du secteur privé forestier de manière appropriée et en prenant en compte la dimension genre sur le processus APV FLEGT (législation, RBUE, SIVL, éléments du SVL propres au secteur privé) selon son calendrier de mise en œuvre au Congo.

Produits escomptés et principales activités

Le projet ASP-Congo comprend quatre composantes définies en termes de produits escomptés ou de résultats attendus.

► **Produit 1 :**

Amélioration de la structuration et de l'organisation opérationnelle des associations professionnelles du secteur forestier

Que va-t-on faire ?

Activité 1.1.1 : Mettre en place et actualiser des protocoles de partenariat avec les AP et appuyer la dynamique intersyndicale

Activité 1.1.2 : Appuyer la restructuration d'UNIBOIS pour une meilleure représentation de ses membres

Activité 1.1.3 : Assister les AP dans l'élaboration d'outils et procédures de fonctionnement

Activité 1.2.1 : Élaborer un plan de communication pour la promotion de la filière forêt/bois

Activité 1.2.2 : Mettre en œuvre les outils du plan de communication pour la promotion de la filière forêt/bois

Activité 1.2.3 : Sensibiliser les entreprises sur des thématiques transversales pour la profession

